

COMMUNIQUÉ
20 novembre 2020

**DEPISTAGES EN ETABLISSEMENTS
POUR PERSONNES AGEES**

L'annonce du renforcement des dépistages en établissements pour personnes âgées rappelle que la situation reste extrêmement tendue pour ces structures comme pour les services à domicile.

L'AD-PA est favorable au développement des tests afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures les plus individualisées et donc efficaces pour lutter contre le virus.

Pour autant, ce renforcement s'appuyant sur le principe de responsabilité individuelle, il ne peut constituer des contraintes supplémentaires pour les familles comme pour les professionnels.

Il conviendra donc de faire en sorte que les engagements, notamment financiers, annoncés par l'Etat se concrétisent très rapidement dans les budgets des établissements pour recourir aux renforts nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie.

Et au-delà, que les mêmes mesures de soutien aux équipes soient parallèlement engagées au sein des résidences autonomie et résidences services comme au sein des services à domicile qui connaissent, comme en première vague, une situation extrêmement dégradée.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées